Les petits grandissent vite !

Votre enfant est-il né en 2024 ou avant ?

Chi PA s à l'école !

isir

Inscrivez-vous d'abord en ligne, puis abonnez-vous !

www.naarschoolinregiomechelen.be

Regio Mechelen LOP Basisonderwijs

Chronologie

2026

Janvier

Inscription prioritaire entre le lundi 19 janvier et le vendredi 30 janvier 2026
Votre enfant est-il né en 2024 et a-t-il un frère ou une sœur scolarisé(e) dans l'établissement ? Ou bien travaillez-vous vous-même dans l'école ? Inscrivez votre enfant entre le lundi 19 janvier et le vendredi 30 janvier 2026.

Février

Mars

Inscrivez-vous entre le mardi 24 février et le mardi 17 mars 2026.
Pour tous les autres enfants à la recherche d'une école : Inscrivez-vous via www.naarschoolinregiomechelen.be entre le mardi 24 février 2026 (midi) et le mardi 17 mars 2026 (midi).

avril

À assigner le jeudi 23 avril 2026
Vous recevrez un message le jeudi 23 avril 2026 à partir de midi, vous indiquant dans quelle école votre enfant sera inscrit.

avec

Inscrivez-vous entre le lundi 27 avril et le mardi 12 mai 2026.
Veuillez contacter l'école pour inscrire votre enfant.

Inscription gratuite à partir du jeudi 21 mai 2026
Il n'y avait pas de place pour votre enfant ? Vous n'avez pas inscrit votre enfant ? Alors rendez-vous dans une école ayant des places disponibles à partir du jeudi 21 mai 2026 (midi).

Inscrivez-vous d'abord, puis créez un compte.

Comment inscrire votre enfant à Une école de votre choix ?

Votre enfant est-il né en 2024 et a-t-il un frère ou une sœur scolarisé(e) dans l'établissement ? Ou bien travaillez-vous vous-même dans l'école ? › Inscrivez votre enfant à la classe d'initiation directement à l'école entre le lundi 19 janvier et le vendredi 30 janvier 2026. Vous n'aurez plus besoin de vous inscrire en ligne après cette date !

Dans tous les autres cas : 1. Inscrivez votre enfant sur www.naarschoolinregiomechelen.be entre le 24 février 2026 (12h00) et le 17 mars 2026 (12h00). Il n'y a pas d'urgence. La date d'inscription de votre enfant n'a aucune incidence sur l'attribution des places disponibles, pourvu que vous vous inscriviez pendant cette période.

2. Vous recevrez le résultat le 23 avril 2026 à partir de midi. Vous recevrez une notification par courriel. 3. Rendez-vous sur L'inscription de votre enfant se fait à l'école de votre affectation. Attention : si vous ne procédez pas à l'inscription, votre enfant perdra sa place !

4. N'y avait-il pas de place pour votre enfant ? À partir du 21 mai 2026 (12 heures) Vous serez scolarisé(e) dans un établissement disposant de places disponibles. Plus d'informations sont disponibles sur www.naarschoolinregiomechelen.be.

La chronologie des dates les plus importantes se trouve ici, à droite.

QUELS ENFANTS ?

› Tous les enfants nés en 2024. Même s'ils ne le sont pas Être autorisé à aller à l'école le 1er septembre 2027.

› Enfants souhaitant changer d'école. › Votre enfant est-il né en 2024 et a-t-il un frère ou une sœur ? Votre enfant est-il scolarisé dans cet établissement ? Ou l'un de vos parents y travaille-t-il ? Inscrivez votre enfant entre le 19 et le 30 janvier 2026. Sa place sera ainsi garantie ! Vous n'aurez pas besoin de le réinscrire par la suite.

QUELLES ÉCOLES ?

Toutes les écoles d'enseignement primaire ordinaire à Bonheiden, Malines, Sint-Katelijne-Waver et Zemst.

Même si l'école de votre choix a toujours pu accueillir tous ses élèves, nous vous recommandons d'inscrire votre enfant à l'avance sur le site www.naarschoolinregiomechelen.be. La situation pourrait être différente cette année.

POURQUOI S'INSCRIRE ?

Les écoles primaires qui doivent refuser des élèves en raison d'une capacité d'accueil limitée sont tenues par le gouvernement de mettre en place un système d'inscription.

COMMENT S'INSCRIRE ?

Via le site web www.naarschoolinregiomechelen.be

Quels sont les avantages de l'inscription ?

Vous augmentez ainsi vos chances d'obtenir une place dans l'établissement de votre choix. préférence.

Vous pouvez indiquer plusieurs écoles dans l'ordre de votre choix. préférence.

› Dans les écoles que vous choisissez, nous organisons les enfants en partie en fonction de la distance « domicile - école » ou de la distance « lieu de travail des parents - école », et en partie par hasard.

Inscription = égalité des chances pour chaque enfant :

L'inscription garantit à chaque enfant une chance égale d'intégrer l'établissement de son choix. Ceci permet au plus grand nombre d'enfants possible d'obtenir une place dans l'école qu'il a sélectionnée.

CONSEILS!

Consultez le site web de l'école. Vérifiez s'il y a des heures de visite supplémentaires. Vous avez des questions ? N'hésitez pas à contacter l'école !

Aperçu des écoles

Écoles de Malines

- Éducation préscolaire et primaire
- Éducation préscolaire Éducation
- primaire

Vous cherchez une école ? Des journées d'information ?
www.naarschoolinregiomechelen.be

GO ! École primaire De Baan
Oude Antwerpsebaan92 2800 Malines 015 20 38 96
directie@basisschooldebaan.be
www.basisschooldebaan.be

GO ! École primaire De Holm
Oude Antwerpsebaan141 2800 Malines 015 20 25 58
directie@basisschooldebaan.be
www.basisschooldebaan.be

GO ! École primaire De Bel
Rue Peter Benoit 2A 2812 Muizen 015 67 69 21
directie@debel.be
www.debel.be

École primaire GO! L'érable
Bankstraat 29 2811 Hombeek 015 41 45 03
info@esdoornschool.be
www.esdoornschool.be

GO! École primaire De Puzzel
Leuvensesteenweg 41 2800 Malines 015 41 54 18
directie@depuzzel.be
www.depuzzel.be

GO ! École primaire De Spiegel
Ten Moortele3 2811 Leest 015 27 28 16
directie@despiegelleest.be
www.despiegelleest.be

École primaire GO! Les étourneaux
Battelsesteenweg 259 2800 Malines 015 27 29 86
directie@despreeuwen.be
www.despreeuwen.be

École primaire GO! Les Zonnebergen
Rue Pastorij 84 2800 Walem 015 21 83 48
directie@dezonnebergen.be
www.dezonnebergen.be

GO ! École primaire Dubbel-saut
Zandpoortvest 9 2800 Malines 015 20 32 36
directie@dubbelsprong.be
www.dubbelsprong.be

GO! École primaire Go Shil!
Rue Louiza 3 2800 Malines 015 41 20 02
directie@goshil.be
www.goshil.be

École primaire GO! Le jardin des papillons
Rue Cypriaan de Rore 25 2800 Malines 015 41 16 02
directie@devlindertuinmechelen.be
www.devlindertuinmechelen.be

GO! Lycée primaire
Caputsteenstraat 49 2800 Malines 015 20 43 09
info@bslyceum.be
www.bslyceum.be

École primaire GO! Maurits Sabbe
Rue Ieperlee 19 2800 Malines 015 20 51 79
directie@mauritssabbe.be www.mauritssabbe.be

GO ! École primaire De Abeel
Rue Ivo Cornelis2 2800 Malines 015 41 54 02
directie@mauritssabbe.be www.mauritssabbe.be

GO!École Primaire Victor Van De Walle
Brusselsesteenweg 168 2800 Malines 015 41 51 80
directie@victorvdw.be
www.victorvdw.be

GO! Freinetschool Villa Zonnebloem
Sint-Janstraat 4* 2800 Malines 015 33 66 60
info@villazonnebloem.be
www.villazonnebloem.be
* à partir de septembre 2026

GO! Freinetschool La Maison du Soleil
Lijsterstraat 25 2800 Malines 015 21 83 33
info@villazonnebloem.be
www.villazonnebloem.be

VBS Don Bosco
Molenbergstraat 6 2800 Malines 015 21 08 31
directie@donbosco-mechelen.be www.donbosco-mechelen.be

VBS Le jardin des merveilles
Bleekstraat 2 2800 Malines 015 41 45 26
directie@dewondertuin.be www.dewondertuin.be

VBS Le ballon gonflable
Nieuwe Beggaardenstraat 50 2800 Malines 015 21 86 23
Info@basisschooldeluchtballon.be
www.basisschooldeluchtballon.be

VBS protestant-chrétien Éducation, École avec la Bible Le WEGwijzer
Lakenmakersstraat 158 2800 Malines 015 55 64 74
directie@schooldewegwijzer.be
www.schooldewegwijzer.be

VBS Sint-Jozef Coloma
Vredestraat 40 2800 Malines 015 41 62 49
directie@coloma.be
www.coloma.be

VBS Sint-Jozef Coloma
Colomalaan 3 2800 Malines 015 41 68 65
directie@coloma.be
www.coloma.be

VBS Sint-Lambertus
Leuvensesteenweg 641 2812 Muizen 015 41 95 94
school@sint-lambertusschool.be www.sint-lambertusschool.be

VBS Sint-Maartenschool
Hombekerkouter 18 2811 Hombeek 015 41 55 33
directie@sintmaartenschool.be www.sintmaartenschool.be

Collège VBS Sint-Rombouts
Marché aux bestiaux 56 2800 Malines 015 20 24 10 directie@src-veemarkt.be www.src-veemarkt.be

Collège VBS Sint-Rombouts
The Magic Mountain Bergstraat 1 2800 Malines 015 20 24 10
directie@src-veemarkt.be www.src-veemarkt.be

VBS De Ark
Wolverbosstraat 25 2800 Malines 015 27 15 10
directie@vbsdeark.be
www.vbsdeark.be

VBS De Parel, Saint-Jan-Berkmans
Rue Sint-Jan-Berchmans 1 2800 Malines 015 41 57 63 info@deparel.eu
www.deparel.eu

VBS De Parel, Pie X
Kruisbaan 119 2800 Malines 015 42 26 41
info@deparel.eu
www.deparel.eu

VBS De Parel, Sint-Rombouts
Veldenstraat 26 2800 Malines 015 41 30 30
info@deparel.eu
www.deparel.eu

VBS De Vlieger
Steenweg op Heindink 8 2801 Heffen 015 27 26 75 info@vbhef.be
www.vbhef.be

VBS Scheppers
Thaborstraat 51 2800 Malines 015 28 79 10 inge.vekemans@scheppers-mechelen.be basic.scheppers-mechelen.be

VBS Scheppers
Melaan 16 2800 Malines 015 28 79 10
inge.vekemans@scheppers-mechelen.be basic.scheppers-mechelen.be

Ursulines de l'école biblique de Malines
Hoogstraat 35 2800 Malines 015 28 84 41
info@umbasis.be
www.basisschoolursulinen.be
Entrée de l'école : Groenstraat 22

VBS OLV van De Ham
Augustijnenstraat 76 2800 Malines 015 20 50 85
info@basisschooldeham.be
www.basisschooldeham.be

VBS Saint-Nicolas
Dorpstraat 10 2811 Leest 015 27 78 96
directie@sintniklaasschool.be www.sintniklaasschool.be

VBS Saint-Pierre
Grote Nieuwedijkstraat 58 2800 Malines 015 55 76 27 info@st-pietersschool.be www.st-pietersschool.be

Écoles Bonheiden

GKS Gekko – GEKKO
Village 19 2820
Bonheiden 015 51 22
61
info@gekkoschool.be
www.gekkoschool.be

GLS Bonheiden – GeBo
Swing 1 2820
Bonheiden 015 51 26
38
onthaal@geboschool.be
www.geboschool.be

GO! École primaire Klim Op
Schoolstraat 10 2820
Bonheiden 015 51 26
44 directie@bs-
klimop.be www.bs-
klimop.be

VBS De Knipoog - Département Village
Rue du Monastère 14
2820 Rijmenam 015 51 42 95
directie@basisschool-
rijmenam.be www.basisschool-
rijmenam.be

VBS De Knipoog - département du marché de district
Bleukstraat 33 2820 Bonheiden
015 51 42 95
directie@basisschool-
rijmenam.be www.basisschool-
rijmenam.be

VBS Sinte-Maria
Zwarte Leeuwstraat 18
2820 Bonheiden 015 55
12 27
info@sintemariaschool.be
www.sintemariaschool.be

Écoles Sint-Katelijne-Waver

GBS Dijkstein
Maanhoeveweg 33 2860
Sint-Katelijne-Waver 015
55 36 90
directie@dijkstein.be
www.dijkstein.be

GBS GLOC
Daliastraat 35 2860 Sint-
Katelijne-Waver 015 31 28
22 secretariaat@gloc.be
www.gloc.be

Poulpe GBS
Rue Clemenceau 115 2860
Sint-Katelijne-Waver 015 21
01 79
directie@octopusschool.be
www.octopusschool.be

VBS Hagelstein
Berlaarbaan 229
2860 Sint-Katelijne-Waver 015
56 05 30
info@basisschoolhagelstein.be
www.basisschoolhagelstein.be

VBS Heilig Hartschool SKW
38, rue Albert
2860 Sint-Katelijne-
Waver 015 20 96 14
directie@hh-skw.be
www.hhartschool-skw.be

VBS Sint-Katarina
General Deschachtstraat 18 2860
Sint-Katelijne-Waver 015 33 96 69
secretariaat@sint-
katarinaschool.be www.sint-
katarinaschool.be

VBS WAVO - Département de la Bosstraat (tout-petits)
Bosstraat 36 2861 Onze-
Lieve-Vrouw-Waver 015 76 03
10 directie@wavo.be w w w.w
avo.b e

VBS WAVO - Département Leemstraat (du CP au CE2)
Leemstraat 20 2861 Onze-Lieve-
Vrouw-Waver 015 76 03 10
directie@wavo.be w w w.w avo.b e

VBS WAVO - Département Vinkenhof (du quatrième au sixième année)
Vinkenhofstraat 43
2861 Onze-Lieve-Vrouw-Waver
015 76 03 10
directie@wavo.be w w w.w
avo.b e

Écoles à Zemst

GBS Le Mouron Rouge
Spiltstraat 274 1980
Zemst 015 62 73 30
directie@depimpernel.be
www.depimpernel.be

GBS L'Arc-en-ciel
Molenveld 26 1982 Elewijt 015
62 73 40 directie@gbs-
deregenboog.be www.gbs-
deregenboog.be

GBS De Waterleest
Waterleestweg 20 1980
Eppegem 015 61 88 40
directie@gbsdewaterleest.be
www.gbsdewaterleest.be

GO ! École primaire Ter Berken
Ambroossteenweg 13
1981 Hofstade 015
61 23 69
directie@terberken.be
www.terberken.be

GO! École primaire Wonderwijs
Bovenweg 17 1980
Zemst 015 61 27 29
directie@wonderwijs.be
www.wonderwijs.be

VBS De Kriekelaar
Rue de Tilbourg16 1981
Hofstade 015 61 09 84
directeur@kriekelaar.be
www.kriekelaar.be

VBS Le cadran solaire
Pastorijstraat 15 1982
Weerde 015 61 28 25
directie@zonnewijzer.net
www.zonnewijzer.net

Gymnastique VBS
Brusselsesteenweg
23 1980 Zemst 015
61 03 31
school@tuimeling.be
www.tuimeling.be

À l'éducation spécialisée

EN PLUS DES ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT ORDINAIRE, IL EXISTE AUSSI DES ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ.

Inscrivez-vous en ligne via www.naarschoolinregiomechelen.be

Rapport sur l'éducation spécialisée

Pour pouvoir suivre une éducation spécialisée
Pour l'enseignement spécialisé, un rapport du Centre d'orientation scolaire (CLB) est requis. Ce rapport précise le type d'enseignement spécialisé nécessaire. Le CLB ne délivre pas de rapport sans une analyse approfondie. Des recherches et des conseils sont nécessaires. Par conséquent, veuillez contacter rapidement le CLB qui supervise l'établissement scolaire actuel de votre enfant. Le CLB et l'établissement collaboreront afin de trouver la meilleure solution pour votre enfant.

Que fait le Centre d'orientation étudiante (CLB) ?

Un centre d'orientation étudiante vous aide à
Les conseillers en littératie communautaire (CLB) répondent à des questions sur la parentalité, la santé, l'apprentissage et le développement, ainsi que le bien-être à l'école ou en classe, entre autres. Ils sont disponibles sur demande. Vous pouvez les contacter directement.

GO! CLB Malines
Rue Augustijnen 80•2800 Malines
015 45 32 32 •
info@clbmechelen.be
www.clbmechelen.be
› Supervise les écoles primaires de GO! Education de la Communauté flamande

CLB La boussole
Vijfhoek1A • 2800Malines
015 41 89 11 •
mechelen@clbkompas.be
www.clbkompas.be
› Supervise les écoles primaires gratuites et certaines écoles de l'éducation municipale

CLB Brabant du Nord-Ouest
Gendarmeriestraat 63 • 1800 Vilvoorde • 02 251 15
55 • vilvoorde@clbnoordwestbrabant.be •
www.clbnoordwestbrabant.be
› Supervise toutes les écoles municipales et certaines écoles indépendantes écoles à Zemst

Écoles d'enseignement spécialisé

GO! École primaire pour l'éducation spécialisée Den Anker

› École maternelle de type 2 et de type 9 › École primaire (enseignement de base), de type 2 et de type 9
Antwerpsestraat 102 • 2800 Malines 015 20
37 95 • directie@denankerblo.be
www.denankerblo.be

École primaire gratuite pour l'enseignement primaire spécialisé De Sprankel
› École maternelle de type 2 › École primaire (enseignement de base, types 2 et 9)
Nekkerspoelstraat 358/A • 2800 Malines
015 20 25 38 • directie@buodesprankel.be
www.buodesprankel.be

École primaire gratuite pour l'éducation spécialisée De Vlinder
› École maternelle de type 9 › École primaire de type 9 (offre de base)
Nekkerspoelstraat 391 • 2800 Malines 015
21 99 30 • directie@bubaodevlinder.be
www.bubaodevlinder.be

ATTENTION!
Les élèves en enseignement primaire spécialisé doivent également s'inscrire ! Inscrivez-vous d'abord, puis inscrivez-vous !

Inscrivez-vous sur www.naarschoolinregiomechelen.be entre le 30 mars 2026 (12 h) et le 24 avril 2026 (12 h). Sélectionnez « Inscription à l'enseignement primaire spécialisé » sur le site web. Renseignez-vous auprès du CLB (Centre de soutien à l'enfance) et/ou de votre école actuelle.

Foire aux questions

Quand s'inscrire ?

Veuillez signaler votre enfant entre le mardi 24 février (midi) et le mardi 17 mars (midi) 2026.

Pas de pression temporelle !

Il n'y a pas d'urgence. Le moment où vous inscrivez votre enfant, Cela n'a aucune incidence sur l'attribution des places disponibles. Vous devez vous inscrire pendant la période indiquée.

Comment s'inscrire rapidement ?

Pour garantir un processus d'inscription sans encombre, vous aurez besoin de
Vous avez besoin du numéro d'enregistrement national de votre enfant. Vous pouvez le trouver sur :

› Carte ISI+

› sur la vignette d'assurance maladie,

› et sur la carte d'identité des enfants.

Votre enfant n'a pas de numéro d'identification national ? Contactez un point d'information (voir pages 10 et 11).

Pour vous inscrire, vous avez besoin d'un ordinateur, d'un smartphone ou d'une tablette avec accès à Internet. Vous n'avez pas d'ordinateur, de smartphone ou de tablette, ou vous n'avez pas de connexion Internet ? Contactez un point d'information (voir pages 10 et 11).

Comment s'inscrire ?

Veuillez remplir le formulaire en ligne sur www.naarschoolinregiomechelen.be. Prenez le temps de renseigner toutes les informations demandées. Veuillez fournir des informations exactes. Toute fausse déclaration entraînera l'annulation de votre inscription.

Dans quelles écoles postuler ?

Vous pouvez choisir parmi toutes les écoles pour la maternelle régulière et Enseignement primaire à Bonheiden, Malines, Sint-Katelijne-Waver et Zemst. La préférence scolaire est respectée autant que possible.

Comment trier ?

Dans certaines écoles, la demande de places disponibles est supérieure à la demande.
En cas de manque de place, la priorité sera donnée à :

› d'abord aux frères et sœurs et aux enfants du personnel ; › puis en partie aux enfants qui habitent le plus près de l'école ou dont les parents travaillent au plus près de l'école et en partie près des enfants qui ont été classés premiers au hasard.

Pourquoi s'inscrire ?

Les écoles se remplissent rapidement. Nous voulons offrir à tous Garantissez une place à votre enfant, si possible dans son quartier, afin qu'il puisse s'y rendre à pied.

Puis-je inscrire mon enfant dans plusieurs écoles ?

Oui. Il n'y a pas de limite. Cela augmente vos chances d'intégrer une école préférence.

Comment puis-je savoir s'il reste de la place pour mon enfant ?

Lors de votre inscription, vous verrez le nombre de places disponibles pour chaque école. Des places sont encore disponibles pour la tranche d'âge de votre enfant au début de la période d'inscription. Vous trouverez également ces informations sur www.naarschoolinregiomechelen.be.

Quelle école dois-je mettre en premier ?

Choisissez l'école dans laquelle vous souhaiteriez que votre enfant soit scolarisé. La première place. Même s'il n'y a que peu ou pas de places disponibles au moment de la demande, votre enfant pourrait tout de même être placé en priorité, ou une place pourrait se libérer ultérieurement. Ceci est possible même si votre enfant est déjà inscrit dans un autre établissement.

L'établissement vous contactera si une place se libère. Placez votre école préférée en haut de la liste. Puis votre deuxième choix, puis votre troisième, et ainsi de suite. Laissez-vous guider par vos préférences personnelles. (L'année dernière, 91 % des candidats ont obtenu une place dans l'école de leur premier choix.)

Les personnes qui s'inscrivent en ligne pour moi ont-elles plus de chances d'obtenir une place ?

Non. Lors de l'inscription, l'heure de la journée n'a pas d'importance, tant que se produit dans le délai prévu.

Que dois-je faire si je souhaite modifier quelque chose pendant la période d'inscription ?

Connectez-vous à nouveau au système d'inscription et saisissez les informations de votre carte. Si cela ne fonctionne pas, veuillez contacter l'experte LOP Annigje Claes (lop.regiomechelen@vlaanderen.be ou 02 553 06 10).

Je n'ai pas d'ordinateur, que puis-je faire ?

Contactez l'un des points d'information (voir p. 10 et 11).

Puis-je être affecté à une école qui ne figure pas sur ma liste ?

Non. Nous ne prenons en compte que les écoles que vous avez choisies vous-même. Vous avez sélectionné les écoles de votre choix. Afin d'éviter que votre enfant ne manque une place, veuillez indiquer toutes les écoles préférées. Plus vous indiquerez d'écoles, plus vous augmenterez ses chances d'obtenir une place.

Que se passe-t-il si je n'inscris pas mon enfant ?

Vous pouvez encore chercher une place à partir du jeudi 21 mai 2026, mais de nombreuses écoles seront complètes. Nous vous recommandons vivement de vous inscrire !

Quels sont les critères qui influencent l'affectation d'une école ?

› qu'ils appartiennent ou non à un groupe prioritaire (frère/sœur ou enfant du personnel)
› distance
› coïncidence

Les écoles concluent des accords annuels à ce sujet dans le cadre de la plateforme de consultation locale (LOP).

Les frères et sœurs sont-ils prioritaires lors de l'inscription ?

Les frères et sœurs sont prioritaires. Ils doivent également être inscrits. sera complétée pendant la période d'inscription.

Si mon enfant est inscrit, est-il scolarisé ?

Non. Une fois votre enfant inscrit, vous devez procéder à l'inscription avant le 27 avril. Vous devez impérativement vous présenter à l'école le 12 mai 2026 pour inscrire votre enfant. Attention : à défaut, sa place sera annulée !

Que dois-je apporter avec moi lorsque je vais à l'école pour inscrire mon enfant ?

›Carte d'identité Dekids ou autre document officiel (par exemple, délivré par un organisme agréé par l'État) de la composition familiale).

Dois-je choisir une classe d'éveil ou une classe de maternelle ?

Si votre enfant est né en 2024, veuillez l'inscrire au cours d'initiation. Si votre enfant est né en 2023, veuillez l'inscrire à la première classe de maternelle.

À quel âge mon enfant en bas âge peut-il commencer l'école ?

Dès l'âge de 2 ans et demi, votre enfant peut commencer à classe maternelle dans la petite enfance.

Enfants né à	étapes au plus tôt	donc à partir de…
1/0 3/2 0 2	après les vacances d'été,	Mardi 1/09/2026
4 9/0 5/2 0	après les vacances	Lundi 9/11/2026
2 4	d'automne, après les	Lundi 4/01/2027
04/07/202 4 1/0 8/2 0	vacances de Noël, le premier jour d'école de	Lundi 1/02/2027
15/0 8/2 0 2 2 4	février, après les vacances	Lundi 15/02/2027
4	de printemps, après les	Lundi 12/04/2027
12/10/2024	vacances de Pâques, après	Lundi 10/05/2027
10/11/2024	le week-end de l'Ascension,	Mercredi 01/09/2027
31/12/2024	après les vacances d'été 2027	

Qui peut inscrire mon enfant ?

Seules les personnes ayant l'autorité parentale peuvent s'inscrire. Les parents (père et mère) ou le tuteur sont les seuls habilités à enregistrer l'enfant. Les grands-parents et les familles d'accueil n'ont pas l'autorité parentale et ne peuvent enregistrer l'enfant qu'avec une procuration des parents ou du tuteur.

Que se passe-t-il lorsque mon enfant est inscrit à l'école ?

1. L'école vérifie les données de votre enfant.
2. Vous êtes d'accord avec le projet éducatif de L'école et le règlement scolaire.
3. Vous signez le formulaire d'inscription. 4. Vous recevrez un certificat d'inscription.

Et si mon enfant n'obtenait pas de place gratuite

1. L'école inscrit le nom de votre enfant dans le registre d'inscription.
2. Votre enfant recevra un numéro de classement et vous recevrez un document non effective. Votre enfant est actuellement sur la liste d'attente de l'école. Pour les enfants nés en 2024, l'école est tenue de respecter ce classement jusqu'au 30 juin 2027. Pour les enfants nés avant cette date, l'école est tenue de respecter ce classement jusqu'au cinquième jour d'école d'octobre 2026.

Avez-vous une réclamation ?

Contactez le service d'assistance à lop.regiomechelen@vlaanderen.be ou appelez le 02 553 06 10.

Avez-vous des questions ? Avez-vous besoin d'aide ?

Vous avez une question concernant le système d'inscription ? Vous n'avez pas de smartphone, de tablette ou d'ordinateur avec accès à Internet ? Vous avez besoin d'aide pour vous inscrire en ligne ?

Les organismes répertoriés sur cette page peuvent vous aider à trouver une école. Ils se feront un plaisir de vous aider si vous rencontrez des difficultés pour votre inscription. Vous pouvez également solliciter l'aide de votre famille, de vos voisins et des écoles elles-mêmes.

Bonheiden

La Maison de l'Enfant

Baxbos 13 • 2820 Bonheiden 015 50 05 04
huisvanhetkind@bonheiden.be
www.huisvanhetkindbonheiden.be ›
Sur rendez-vous :

Du lundi au vendredi

Malines

Veuillez contacter nos ambassadeurs M au 015 28 00 00

Maison sociale - Malines

L'équipe des maladies infectieuses (pour obtenir des informations, des conseils et des orientations) vous aidera également à vous inscrire !
Lange Schipstraat 27 • 2800 Malines 015 28 00 00
socialedienst@mechelen.be
www.mechelen.be/id-team › Horaires d'ouverture :

Lundi et jeudi : de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 18h30 ; mardi : de 9h30 à 11h30 ; mercredi et vendredi : de 9h30 à 11h30 et de 13h30 à 15h30

SAAMO Province d'Anvers

VanBenedenlaan 10-2800Malines
Personne à contacter : Mme Mounira Boulahoual 0484 18 03 69
mounira.boulahoual@saamo.be › Sur rendez-vous

Le Keeting vzw

Kroonstraat64-66•2800 Malines 015 27 09 25 info@dekeeting.be
www.dekeeting.be › Horaires d'ouverture :

Lundi, jeudi et vendredi : entre 9 h et 13 h 30.

Sainte-Catelijne-Waver

La Maison de l'Enfant

Lemanstraat 63 • 2860 Sint-Katelijne-Waver 015 30 50 55 kind@skw.be › Horaires d'ouverture :

Lundi, mercredi et jeudi : de 9 h à 12 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30. Mardi : de 9 h à 12 h 30 et de 15 h 30 à 20 h. Vendredi : de 8 h à 12 h 30.

Zemst

Hôtel de ville

De Griet1 •1980Zemst 015 61 88 90
info@zemst.be › Sur rendez-vous : du lundi au vendredi : de 9 h à 16 h

Maison de l'Enfant Zemst

Meerweg 2 • 1980 Zemst 015 61 85 17 huisvanhetkind@zemst.be › Sur rendez-vous : du lundi au vendredi

Bibliothèque Zemst

Rue de l'École 23•1980Zemst
015 62 73 22
bibliotheek@zemst.be

› Vous pouvez utiliser l'ordinateur pendant les heures d'ouverture de la bibliothèque.

› Besoin d'aide pour vous inscrire ?
Prenez rendez-vous.

Club

CLB Brabant du Nord-Ouest

Gendarmeriestraat 63 • 1800 Vilvoorde 02 251 15 55
vilvoorde@clbnoordwestbrabant.be
www.clbnoordwestbrabant.be ›
Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h à 16h30. Vendredi : de 8h30 à 16h ou sur rendez-vous.

GO! CLB Malines

Augustijnenstraat80•2800 Malines
015 45 32 32 info@clbmechelen.be
www.clbmechelen.be › Horaires d'ouverture :

Lundi : de 8h30 à 12h et de 16h30 à 18h30. Du mardi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h à 16h.

CLB La boussole

Vijfhoek1A • 2800Malines
015 41 89 11
mechelen@clbkompas.be
www.clbkompas.be ›
Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 13h à 16h. Disponible le lundi jusqu'à 19h.

CETTE BROCHURE A ÉTÉ CRÉÉE EN COOPÉRATION AVEC

Bonheiden
Verrassend Veelzijdig!

MECHELEN

Sint-Katelijne-Waver
vol van leven

Gemeente Zemst

REMERCIEMENTS SPÉCIAUX À TOUS LES PARTENAIRES DE LOP

Il s'agit d'une publication du Conseil régional de l'enseignement primaire de Malines. V.U. Stefaan Deleus, c/o LOP Conseil régional de l'enseignement primaire de Malines, Avenue Roi Albert II 15, 1210 Bruxelles